

MAIRIE DE BOUSSENS

31560

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
08.09.2017

L'an deux mille dix sept et le dix huit septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD,
SAINT-SUPERY, M. RIVIERE, AMOUROUX,
LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA,
TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-
CAT., M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 9. 6

Admission en non-valeur

Absente : Mme TONELLO

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de CAZERES a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale arrêtée au 08/09/2017 restant à recouvrer des produits communaux s'élève à 6 346,46 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 6 346,46 €.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide** l'admission en non-valeur de titres pour les années 2013, 2014, 2015, 2016 des sommes non recouvrées pour un montant total de 6 346,46 €.
- **impute** la dépense à l'article 6541 – Section fonctionnement - Budget Communal 2017.
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 21.09.2017

Pour copie conforme,

En Mairie, le 29 septembre 2017

Le Maire,

